

Passeport biométrique périmé depuis + de 5 ans / Passeport électronique périmé depuis + de 2 ans.

Différence entre les passeports biométriques et électroniques : le mot passeport est souligné sur la couverture des passeports biométriques.

- Carte d'identité valide
- Ancien passeport, original + copie
- Justificatif de domicile (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, avis d'imposition...)
(Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme à la norme (Photographe fortement conseillé pour les enfants)
- Timbre fiscal

Changement d'Etat civil :

- Ancien passeport (original + copie)
- Justificatif de domicile (original) de moins de 6 mois, original (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, avis d'imposition...)
- (Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme à la norme (Photographe fortement conseillé pour les enfants)
- Acte de mariage/naissance/décès de moins de 3 mois.
- Gratuit, la date de validité de l'ancien passeport restera la même)

1ère demande :

- Carte d'identité valide ou acte de naissance si la carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans
- Justificatif de domicile (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, avis d'imposition...)
(Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme à la norme (Photographe fortement conseillé pour les enfants)
- Timbre fiscal

Perte/Vol :

- Acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à votre mairie de naissance) ou carte d'identité valide
- Document comportant votre photo (permis de conduire, carte vitale, carte sportive, carte SNCF...)ou avis d'imposition
- Justificatif de domicile (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, avis d'imposition ...)
(Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)
- Photo d'identité de moins de 6 mois conforme à la norme (Photographe fortement conseillé pour les enfants)
- Timbres fiscaux
- Déclaration de perte (Mairie) ou vol (gendarmerie)

Pour les mineurs :

- Présence d'un parent muni de sa pièce d'identité ou passeport
- En cas de séparation des parents, rapporter un jugement (si garde alternée, justificatif de domicile de moins de 6 mois et pièces d'identité des deux parents)
- Autorisation écrite du parent non présent au rendez-vous
- Carte d'identité valide ou acte de naissance si la carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans
- Justificatif de domicile des parents (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, avis d'imposition...)
(Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme à la norme (Photographe fortement conseillé pour les enfants)
- Timbre fiscal

Pré-demande :

- Ce document est disponible sur le site ants.gouv.fr (*Il vous sera demandé les dates et lieux de naissance de vos parents*)
- Ce formulaire est à imprimer (*ne pas signer*), si vous êtes dans l'impossibilité de l'imprimer vous pouvez reprendre les numéros de la pré-demande composés de chiffres et de lettres.

Timbres fiscaux :

- de 0 à 14 ans : 17€
- de 15 à 17 ans : 42€
- adulte : 86€